



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp

Statistique publique
de l'éducation



20
25

Rapport d'activité de la DEPP





20
25

**Rapport
d'activité
de la DEPP**

**Cet ouvrage est édité par
le ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Magda Tomasini

Rédaction en chef
Souphaphone Douangdara

Rédaction
L'ensemble des bureaux de la DEPP

Conception graphique
Anthony Fruchart

Crédits photo :
Couverture : Stéphanie Lacombe (MEN) ; p. 10 : Marie Genel (MEN) ;
p. 14, 29 : Stéphanie Lacombe (MEN) ; p. 18, 21 : Julie Bourges (MEN) ;
p. 22 : Bruno Fert (MEN).

Impression
Atelier de reprographie du site Dutot DEPP, septembre 2026.

ISBN 978-2-11-186541-9 / e-ISBN 978-2-11-186598-3
ISSN 2801-9326 / e-ISSN 2779-346X

Sommaire

6 —

Éditorial

8 —

Entretiens

10 —

Les élèves
et les apprentis

14 —

Les personnels

18 —

Les établissements

22 —

Les territoires

26 —

Le réseau de la
statistique sur
l'éducation

28 —

Les référentiels

30 —

L'aide au pilotage

32 —

La collaboration
avec les chercheurs

36 —

La contribution à la
statistique européenne
et internationale

40 —

La diffusion

42 —

Les engagements
qualité

44 —

Les missions
de la DEPP

46 —

La DEPP
au cœur du service
statistique public

48 —

Organigramme

Éditorial



Magda Tomasini

Directrice de l'évaluation,
de la prospective et de
la performance (DEPP)

L'année 2025 a marqué un tournant pour la DEPP, qui a su conjuguer innovation, diffusion et modernisation pour éclairer les grands enjeux éducatifs contemporains. Au-delà de la production de nos indicateurs phares, nous avons élargi le champ des connaissances en réalisant des études inédites : analyse approfondie des notes obtenues au baccalauréat, mesure des compétences en petite section de maternelle, et aptitudes physiques des élèves. Ces travaux, associés à une modernisation en profondeur de nos outils et méthodes, confirment le rôle central de la DEPP dans la production de données en éducation.

L'expertise de la DEPP s'appuie sur des valeurs fondamentales partagées avec l'ensemble des services statistiques ministériels : transparence, impartialité, indépendance professionnelle, collaboration, confidentialité et pertinence des données. Ces principes, qui guident notre action au quotidien, sont désormais incarnés à travers une identité graphique commune à l'ensemble du service statistique public. Notre objectif ? Faire connaître nos données, nos méthodes et nos valeurs, pour que chaque utilisateur puisse identifier la source de l'information et s'appropriier les statistiques que nous produisons avec confiance. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large : développer la culture statistique et favoriser une lecture éclairée des données.

En 2025, la DEPP a accéléré la mise à disposition de ses données en *open data*, répondant à une demande sociale croissante d'accès à des informations fiables et de qualité. Avec près de 2 millions de téléchargements et une documentation des métadonnées toujours plus complète, nous renforçons notre engagement en faveur de la transparence et du partage des connaissances. Cette dynamique profite à tous : chercheurs, décideurs, citoyens et acteurs de terrain.

Notre plan d'actions qualité, cadre de référence depuis 2022, structure cette démarche d'amélioration continue. Il nous permet de garantir la pertinence et la rigueur de nos productions, tout en nous adaptant aux évolutions des besoins.

L'année 2025 a été marquée par la labellisation de quatre de nos enquêtes, gage de leur intérêt général et de leur qualité statistique : l'enquête nationale sur le climat scolaire et la victimation auprès des collégiens, le baromètre sur le bien-être des personnels de l'Éducation nationale, l'enquête Familles du panel d'élèves 2021 et l'enquête sur les bâtiments scolaires et les conditions d'accueil des élèves et des personnels. Ces labellisations témoignent de notre exigence méthodologique et de notre capacité à produire des données robustes et utiles pour éclairer les politiques publiques.

Pour répondre aux défis de demain, nous avons poursuivi la refonte et la modernisation de nos systèmes d'information. Ces investissements ont permis d'augmenter la performance technique de nos applications et de renforcer la sécurité des données, deux enjeux majeurs pour garantir la fiabilité de nos productions. L'ouverture de la plateforme Depp@thèque illustre cette dynamique : elle concrétise notre volonté de mettre les données au service de la recherche, tout en sécurisant leur accès.

Sur la scène internationale, la DEPP a contribué activement aux travaux d'Eurydice, notamment sur des sujets comme l'éducation à l'entrepreneuriat. En 2026, nous entrerons dans une nouvelle phase avec la refonte de la publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*, pour rendre nos comparaisons internationales plus accessibles.

Je tiens à remercier tout d'abord l'ensemble des équipes de la DEPP : ces réalisations ont été possibles grâce à leur engagement, leur expertise et leur capacité d'adaptation. Je remercie également nos partenaires, internes et externes au ministère, pour la qualité de nos échanges et nos collaborations qui alimentent nos réflexions et nos productions. Enfin, je remercie tous les utilisateurs de nos travaux – chercheurs, décideurs, acteurs de terrain, journalistes, citoyens : vos avis, vos questionnements et vos attentes nous aident à enrichir et adapter notre offre pour mieux répondre à vos besoins.

L'expertise de la DEPP s'appuie sur des valeurs fondamentales partagées avec l'ensemble des services statistiques ministériels : transparence, impartialité, indépendance professionnelle, collaboration, confidentialité et pertinence des données.

depp

Entretien



Stanislas Dehaene
Président du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN)

De quand date la collaboration entre la DEPP et le CSEN ? En quoi est-elle fructueuse ?

Dès la création de notre Conseil scientifique en 2018, la collaboration avec la DEPP est apparue comme une évidence. Le Conseil a été conçu pour faciliter la prise en compte des apports de la recherche scientifique, de l'expérimentation et de la comparaison internationale à tous les niveaux de l'éducation nationale, en s'appuyant sur des données fiables. La DEPP, avec son expertise en statistique publique, était donc un partenaire naturel.

Dès 2019, nous avons travaillé ensemble de manière très étroite sur la mise au point des évaluations nationales en CP et CE1, qui se sont ensuite étendues aux autres niveaux. Ces outils sont très précieux pour les enseignants, car ils les aident à identifier les besoins des élèves dès le début de l'année scolaire. Par ailleurs, c'est une source de données unique pour la communauté des chercheurs qui peuvent notamment enrichir leurs données expérimentales avec les résultats obtenus aux évaluations.

La collaboration entre la DEPP et le CSEN repose sur un seul et même objectif : produire une connaissance fine et utile pour les enseignants, les décideurs et les chercheurs. Ce dialogue permet d'enrichir mutuellement nos approches, au bénéfice de l'amélioration des pratiques éducatives.

Pouvez-vous nous donner des exemples de collaboration entre le CSEN et la DEPP ? En quoi ces partenariats sont innovants pour le système éducatif ?

De nombreuses expérimentations illustrent la synergie entre la DEPP et le CSEN. Par exemple, nous avons examiné ensemble l'impact des manuels et des pédagogies sur les performances des élèves de lecture. Nous avons également étudié la compréhension des nombres décimaux et surtout des fractions en sixième, en quatrième et en seconde. La DEPP possède une capacité unique de collecter des données à grande échelle sur un échantillon représentatif d'élèves, tandis que notre Conseil possède une grande expertise dans la conception de mesures cognitives pertinentes. Notre collaboration a révélé de grandes failles dans l'enseignement des fractions, un travail qui a influencé la révision des programmes du premier degré.

Il serait très utile de généraliser ce test à l'ensemble des élèves !

Les données des évaluations nationales sont par ailleurs très intéressantes en soi. Nous avons ainsi analysé de manière très fouillée les différences filles-garçons en mathématiques. Ces différences s'accroissent brutalement au cours du CP, en faveur des garçons. Notre analyse a renforcé la prise de conscience du système éducatif autour des problématiques d'inégalités de genre, en particulier sur les mathématiques. La qualité des données ainsi que leur caractère massif nous a permis d'aboutir à une publication très remarquée dans la revue *Nature*.

Dans quelle mesure les travaux statistiques de la DEPP sont-ils mobilisés par la recherche en éducation ?

Pour les chercheurs en éducation, les données de la DEPP sont incontournables. Elles offrent une base objective pour évaluer l'efficacité des politiques et des pratiques pédagogiques. Les évaluations nationales exhaustives permettent de mesurer finement les acquis des élèves et d'identifier les points forts et les faiblesses du système. Grâce à ces données, les chercheurs peuvent croiser les résultats avec des variables pédagogiques, sociales ou cognitives, et mieux comprendre quelles pédagogies fonctionnent.

Ces données permettent aussi de tester scientifiquement n'importe quelle innovation pédagogique, en comparant des groupes expérimentaux et des groupes témoins, comme en médecine. C'est une révolution : on passe d'une approche intuitive à une approche fondée sur des preuves.

Comment définiriez-vous la collaboration entre la DEPP et le monde de la recherche ?

La DEPP joue un rôle clé dans l'écosystème de la recherche en éducation. Elle rend accessibles des données difficiles à collecter à grande échelle et permet de suivre dans la durée l'impact des réformes. Sa prudence méthodologique, qui évite les interprétations hâtives, est un gage de crédibilité pour les chercheurs.

Depuis huit ans, une nouvelle culture scientifique émerge à l'éducation nationale. Fondée sur un dialogue constant entre statisticiens, chercheurs et décideurs, elle se focalise sur les progrès concrets des élèves. Les évaluations DEPP et les enquêtes internationales sont des outils formidables au service de la réussite de tous les élèves. Elles permettent de sortir des débats idéologiques et de se concentrer sur ce qui marche vraiment. J'appelle donc de mes vœux un surcroît de recherches-actions afin d'évaluer comment faire progresser ces résultats – nous avons l'outil de mesure, mais nous manquons encore d'outils qui ont fait leurs preuves.

Je souhaite aussi insister sur l'importance de former les enseignants et les cadres à l'interprétation de ces données. Une évaluation n'a de sens que si elle est comprise et appropriée par ceux qui sont sur le terrain. C'est ensemble que nous pourrons faire de l'École française une école plus efficace et plus juste.



Les élèves et les apprentis

La connaissance des élèves et apprentis, de leurs parcours et de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de parcours, analyser comment elles se construisent et repérer ainsi des pistes d'amélioration. Ainsi, la DEPP suit les élèves tout au long de leur scolarité, de l'entrée en école maternelle jusqu'à la transition dans une formation professionnelle vers le marché du travail.

La DEPP recense chaque année l'ensemble des apprentis et des élèves, et prévoit les évolutions d'effectifs à anticiper pour les années à venir. Elle décrit les formations suivies, les parcours et les résultats aux examens. Elle réalise également des enquêtes auprès des élèves et de leurs parents afin d'analyser l'orientation, les facteurs de réussite, les inégalités sociales et les disparités territoriales. Elle diffuse des indicateurs sur l'insertion des jeunes après une formation professionnelle.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations d'élèves standardisées, exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. L'ensemble de ces évaluations permet de confronter plusieurs regards sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français.

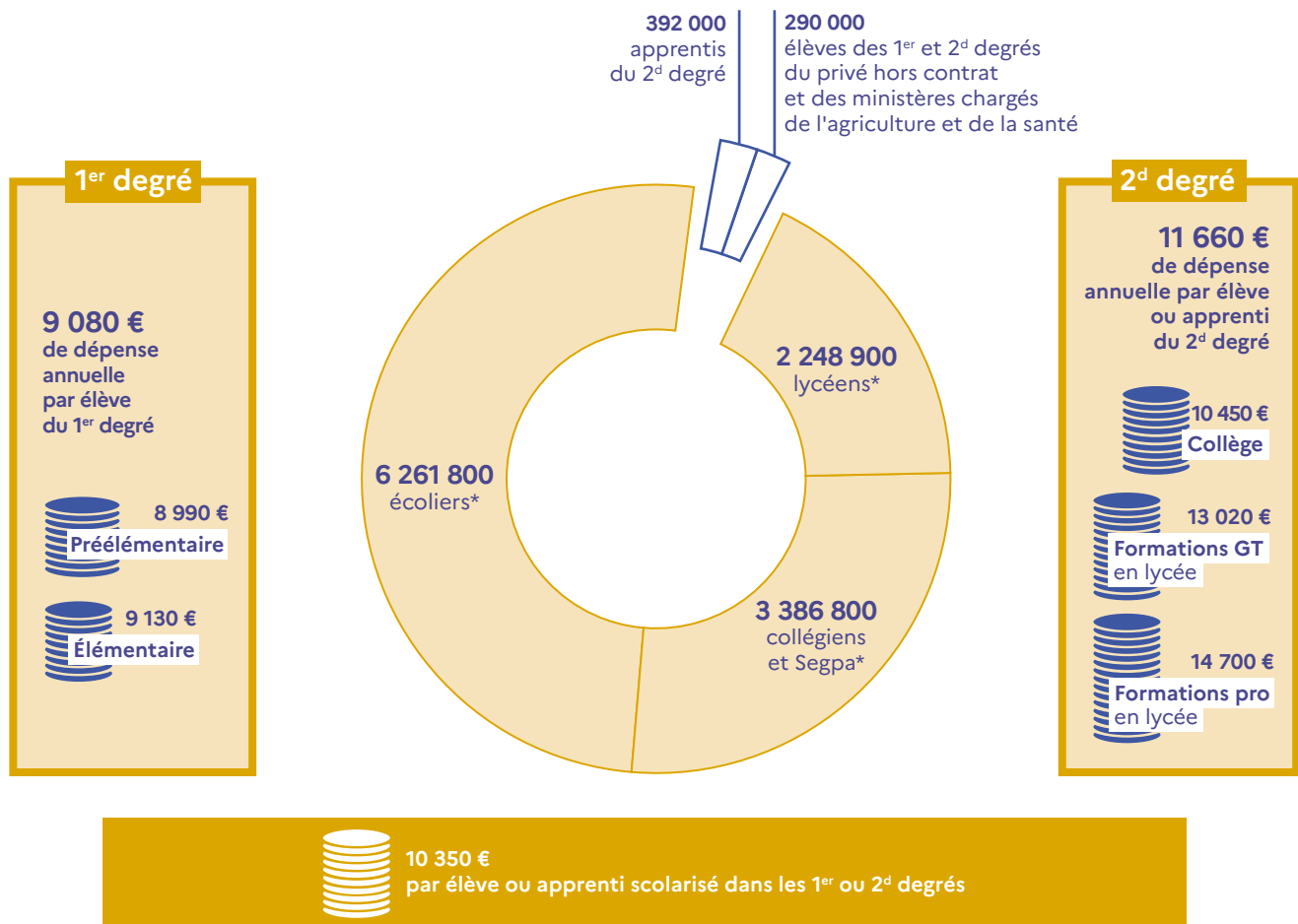
La DEPP porte une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

Enfin, la DEPP calcule chaque année le coût moyen par élève à différents niveaux de scolarisation pour rendre compte de l'effort consenti par la Nation en matière d'éducation.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

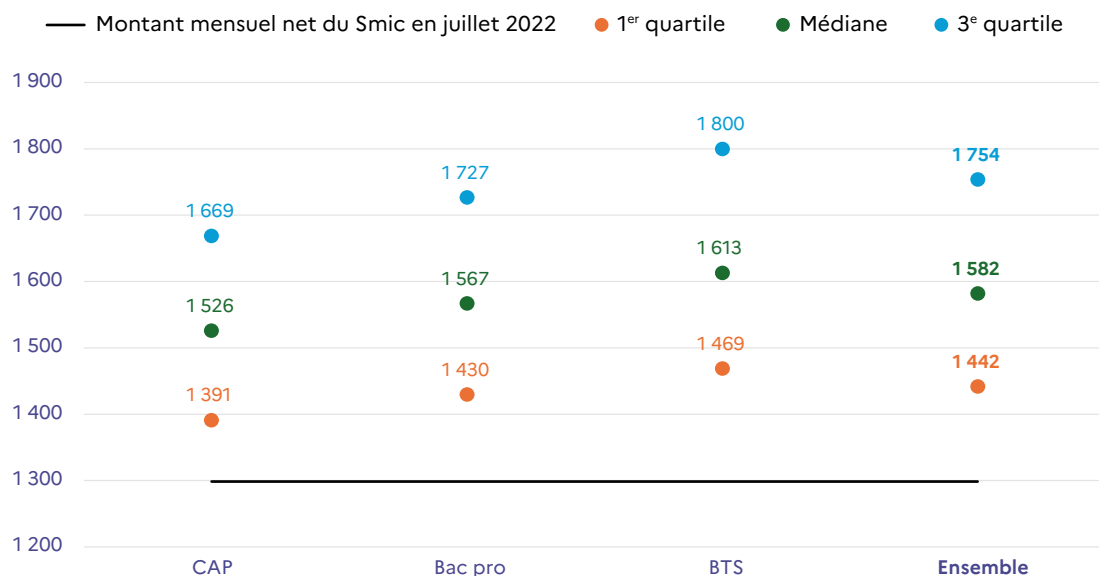
12 579 500

élèves et apprentis en 2024-2025



* Public et Privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale

Rémunération nette mensuelle en EQTP des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS en emploi salarié privé un an après leur sortie de formation en 2021, par niveau de certification préparée (en euros courants)



Source : Dares, DEPP, Inserjeunes ; Insee, Base tous salariés 2022.

— Les résultats des évaluations nationales

La DEPP a mené, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intranationaux ou internationaux.

En 2025, elle a conduit ses enquêtes nationales sur échantillon (Cedre) mais aussi ses évaluations exhaustives de début de CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 1^{re} année de CAP et 2^{de}. Par ailleurs, la DEPP a poursuivi son investissement pour mesurer d'autres dimensions, comme les compétences non cognitives, les compétences psycho-sociales, la confiance en soi, le bien-être des élèves, leur esprit critique ou encore leur créativité. Elle a mené pour la première fois une évaluation des aptitudes physiques des élèves de sixième. Toutes ces évaluations ont fait l'objet de nombreuses publications (voir encadré « Pour en savoir plus »).

— Les notes au baccalauréat

La DEPP a publié une analyse approfondie des notes obtenues dans les différentes composantes du baccalauréat général, qu'il s'agisse du contrôle continu de première et de terminale ou des épreuves terminales.

Cette étude inédite qui porte sur les disciplines les plus représentées montre l'hétérogénéité des écarts entre disciplines et établissements, ainsi que les logiques de compensation entre matières et les variations au sein d'un même établissement selon les profils des élèves. Dans le prolongement de ce travail, un bilan a été produit afin de compléter les résultats de la session de juin 2025, sur le champ restreint aux séries et spécialités relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. Il propose, pour la première fois, une lecture approfondie des résultats, en s'intéressant à l'accès au diplôme (proportion de bacheliers dans une génération, taux de réussite, mentions, points accordés par les jurys), ainsi qu'aux notes obtenues au contrôle continu et aux épreuves terminales.

Notes moyennes finales

au baccalauréat général	13,1 / 20	au baccalauréat technologique	11,7 / 20	au baccalauréat professionnel	11,8 / 20
-------------------------	-----------	-------------------------------	-----------	-------------------------------	-----------

— L'étude des parcours scolaires depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale

En 2025 a eu lieu la collecte de l'enquête « Famille 2025 » pour les parents des enfants du panel d'élèves 2021. Ce panel d'entrants en petite section de maternelle en 2021 a obtenu le renouvellement de l'avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en décembre 2024.

Cette enquête a permis d'intégrer des questions concernant le handicap à travers un mini-module européen sur les limitations, complété par des questions permettant d'appréhender la nature du trouble en lien avec les difficultés d'apprentissage ou la vie scolaire. Le panel d'élèves 2021 vise à décrire et expliquer les parcours scolaires depuis l'entrée en petite section de maternelle jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur). Il permettra d'analyser ces parcours, d'identifier les facteurs de réussite ou de décrochage scolaire, et de mettre en relation les performances des élèves avec les nombreuses informations sur leur parcours, leur environnement familial et scolaire.

PERSPECTIVES

Le panel d'élèves entrés en sixième en 2023

Le nouveau panel d'élèves entrés en sixième en 2023 lancé par la DEPP en 2025 a vocation à éclairer les parcours scolaires, notamment les choix d'orientation. Il portera sur 35 000 élèves et pourrait être complété par un dispositif de type « Entrée dans la vie adulte » (EVA) pour un suivi de plus long terme. La première enquête devrait avoir lieu en classe de troisième à la rentrée 2026.

— L'étude des parcours et des choix d'orientation des jeunes

En juin 2025 s'est achevée la collecte de l'enquête « Jeunes et orientation » pour les élèves arrivant en terminale avec deux années de retard. Cette enquête constitue une source statistique sans équivalent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat.

Les jeunes sont interrogés directement sur leurs choix d'orientation, leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège, les canaux d'information mobilisés pour formuler leur projet d'orientation, ainsi que sur les motivations qui ont guidé le choix de leurs enseignements de spécialité. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête porte également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Cette enquête a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022. Des appariements avec des données post-bac pourront être menés à plus long terme.

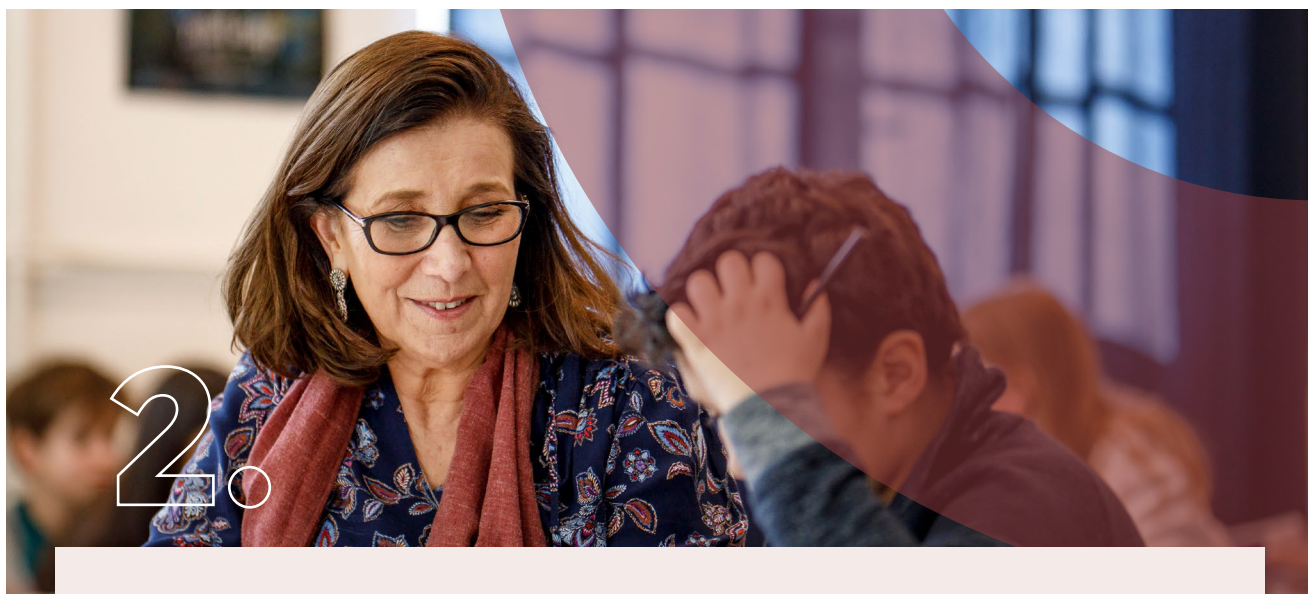
— Des investissements dans la constitution et l'exploitation de cohortes exhaustives d'élèves et d'apprentis

La DEPP a engagé un projet visant à construire un système d'information (SI) statistique permettant de constituer des cohortes par appariement de bases de données exhaustives, et de produire des indicateurs statistiques en suivi de cohorte (taux de passage, taux d'accès, etc.).

Le déploiement de ce SI, qui s'est poursuivi en 2025 et dont la phase de cadrage s'est achevée mi-2025, permettra d'alimenter les publications statistiques et les indicateurs à usage interne au Ministère sur le parcours des apprenants, de l'école jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur. Une utilisation partagée du SI au sein de la DEPP et des services statistiques académiques renforcera la cohérence des statistiques produites et permettra un gain d'efficacité. Des travaux visant à évaluer la qualité du suivi des parcours reconstitués et à assurer une qualité d'appariement suffisante pour produire des résultats à un niveau fin ont été amorcés. La mise en service du SI se fera par étapes, le produit final est attendu pour le deuxième semestre 2027.

Pour en savoir plus

- Cioldi I. et al., 2025, « En petite section de maternelle, des acquis plus solides pour les élèves nés en début d'année et pour les filles », *Note d'Information*, n° 25-03, DEPP.
- Eteve Y., Garnerio M., Paillet V., 2025, « Évolution des écarts de performances entre filles et garçons en mathématiques, au fil du temps et de la scolarité », *Note d'Information*, n° 25-04, DEPP.
- Conceicao P., Nghiem X., Philbert L., 2025, « Cedre histoire-géographie et enseignement moral et civique : en fin d'école, stabilité des résultats depuis 2006, mais hausse des écarts entre les élèves selon le profil social des écoles », *Note d'Information*, n° 25-06, DEPP.
- Lambert S., Philbert L., 2025, « Cedre histoire-géographie, enseignement moral et civique en fin de collège : stabilité des résultats et réduction des écarts depuis 2006 », *Note d'Information*, n° 25-07, DEPP.
- Daire N., Schmitt P., 2025, « Première évaluation des qualités physiques des élèves de sixième à la rentrée 2024 », *Note d'Information*, n° 25-20, DEPP.
- Barhoumi M., 2025, « Usage des écrans par les enfants de 3 à 4 ans : pratiques et liens avec les apprentissages », *Note d'Information*, n° 25-37, DEPP.
- Jounin E., Doms A., 2025, « Rémunération des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS un an après leur sortie d'études en 2021 », *Note d'Information*, n° 25-40, DEPP.
- Raffy G., Rémeau M., 2025, « Compétences psychosociales et bien-être au collège : l'estime de soi plus sensible aux écarts de performances que la motivation », *Note d'Information*, n° 25-51, DEPP.
- Giraudeau-Barthet H., 2025, « Journée défense et citoyenneté 2024 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme », *Note d'Information*, n° 25-57, DEPP.
- Cheung Yeun Kivan L., Durand de Monestrol H., 2025, « Pratiques de lecture au collège et au lycée : 88 % des élèves de sixième déclarent lire quotidiennement par plaisir contre 72 % des élèves de quatrième », *Note d'Information*, n° 25-66, DEPP.
- Les évaluations nationales exhaustives : <https://www.education.gouv.fr/depp/les-evaluations-nationales-exhaustives-307627>



Les personnels

La connaissance fine des enseignants, et plus généralement de l'ensemble des personnels qui travaillent pour l'éducation nationale (soit 1,2 million d'agents), est indispensable pour mieux comprendre le système éducatif en France et rendre compte des moyens humains mis au service des élèves.

Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, offre la possibilité de suivre de manière précise les parcours de ces personnels, de leur entrée dans l'éducation nationale à leur fin de carrière. Il permet ainsi de décrire les postes occupés et la mobilité professionnelle des agents, mais aussi de documenter leur recrutement, leur niveau de rémunération ainsi que leurs conditions de travail.

En complément, la DEPP réalise des enquêtes nationales et internationales afin d'interroger les personnels sur leurs conditions d'exercice, leurs pratiques professionnelles et leur satisfaction au travail. Ces enquêtes fournissent des éclairages quant à la diversité des pratiques enseignantes et leur évolution. Elles permettent également la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, donnant lieu ainsi à des comparaisons entre pays.

1,2 million

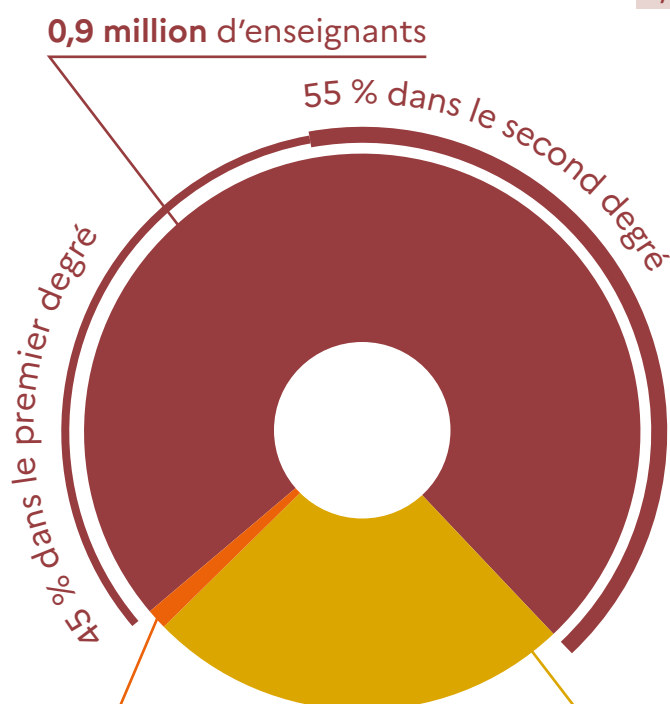
de personnes en activité

au ministère de l'Éducation nationale

relèvent de l'enseignement

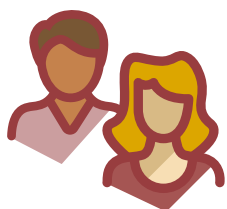
scolaire à la rentrée 2024

dont 0,9 million de femmes
et 0,3 million d'hommes



12 600 étudiants en
préprofessionnalisation et
apprentis non enseignants

0,3 million de personnels
non enseignants



29 700 candidats admis
aux concours externes
et internes organisés au titre
de l'éducation nationale en 2024

dont **23 700 admis** aux concours enseignants
dans le public et le privé sous contrat

75 %
des admis sont issus des concours externes

L'ancienneté moyenne des enseignants fonctionnaires en activité à la rentrée 2024

1^{er} degré

Femmes 17 ans

Hommes 18 ans

2^d degré

Femmes 18 ans

Hommes

— Résultats de l'enquête internationale Talis

La France a participé à la quatrième édition de l'enquête internationale Talis aux côtés de 54 pays ou territoires. En 2025, la DEPP a publié les premiers résultats de cette enquête.

Lancée en 2008 par l'OCDE et mise en œuvre en France par la DEPP, Talis est la plus grande enquête internationale conduite à ce jour sur les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants, directeurs d'école ou d'établissement et chefs d'établissement. Elle permet de comparer dans le temps et l'espace les systèmes éducatifs des pays et territoires participants, en donnant la parole à ces acteurs sur de nombreux aspects constitutifs de leur métier. En 2025, la DEPP a publié les premiers résultats de cette enquête à travers deux *Notes d'Information* : la première concerne les pratiques enseignantes à l'école élémentaire et au collège, la seconde est dédiée aux conditions d'exercice et perceptions du métier d'enseignant (voir p. 38).

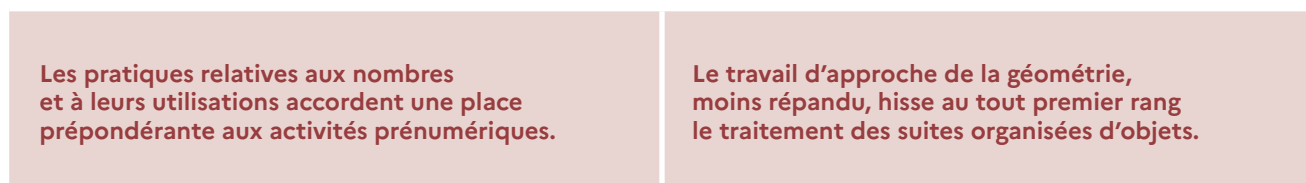
En France, l'enquête Talis interroge :



— Pratiques d'enseignement : l'acquisition des premiers outils mathématiques à l'école

Le Panel 2021 de la DEPP s'est enrichi d'un volet sur l'enseignement, permettant de mettre en lumière nombre de pratiques professionnelles chez les professeurs, visant notamment l'acquisition des premiers outils mathématiques par les élèves de petite section.

En 2025, de nouveaux résultats publiés par la DEPP montrent comment les enseignants appréhendent les différentes composantes de l'enseignement des premiers outils mathématiques : la découverte des nombres et de leurs utilisations d'une part (activités prénumériques, activités liées respectivement à la cardinalité et l'ordinalité des nombres), l'exploration des formes et des grandeurs ainsi que des suites organisées d'objets d'autre part (perception visuelle et tactile, manipulation et actions de reconnaissance, comparaison, tri et classement ou rangement d'objets selon des critères de forme et de couleur).



— Les vœux de mobilité des enseignants

En 2025, la DEPP a publié une étude qui montre le lien entre la mobilité des enseignants et leur satisfaction professionnelle.

Réalisée à partir du Baromètre du bien-être au travail 2023 et des données de mobilités effectives du Panel des personnels, cette étude ouvre des perspectives pour approfondir l'analyse des vœux de mobilité des agents. En effet, la mobilité effective ne traduit pas complètement les souhaits de mobilité. Pour affiner cette compréhension, la DEPP a enrichi les données administratives sur les personnels par des informations sur les vœux de mobilités des enseignants. Ces nouvelles informations provenant de données RH du ministère permettront en particulier d'identifier les différences d'attractivité des territoires et des différentes affectations.

— Refonte de l'enquête sur le climat scolaire et vécu professionnel

L'enquête Climat scolaire auprès des personnels a été refondue en 2025 afin d'alléger la charge de collecte des enquêtés (fusion de deux enquêtes précédentes portant sur un champ et une thématique comparable), de consolider le plan de sondage et d'améliorer le questionnaire en l'alignant notamment avec les enquêtes en population générale de référence sur ces sujets (vécu et ressenti en matière de sécurité, conditions de travail et risques psychosociaux). Cette édition a été couronnée par l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique.

Cette enquête a pour objectifs :



D'éclairer et de comprendre la qualité de vie au travail des personnels qui exercent dans les écoles et les établissements scolaires



De connaître les atteintes vécues par les personnels en milieu scolaire



De recueillir des données pour alimenter les études, la recherche scientifique et orienter les politiques éducatives

FOCUS

Ouverture des données sur les effectifs et caractéristiques des personnels

En 2025, la DEPP a enrichi son catalogue de données ouvertes en publiant des jeux de données détaillés sur les effectifs et les caractéristiques des personnels enseignants et non enseignants. Ces données, disponibles à la maille établissement, incluent des informations sur l'âge, l'ancienneté, le sexe et la répartition par corps.

Retrouvez ces jeux de données sur data.education.gouv.fr



PERSPECTIVES

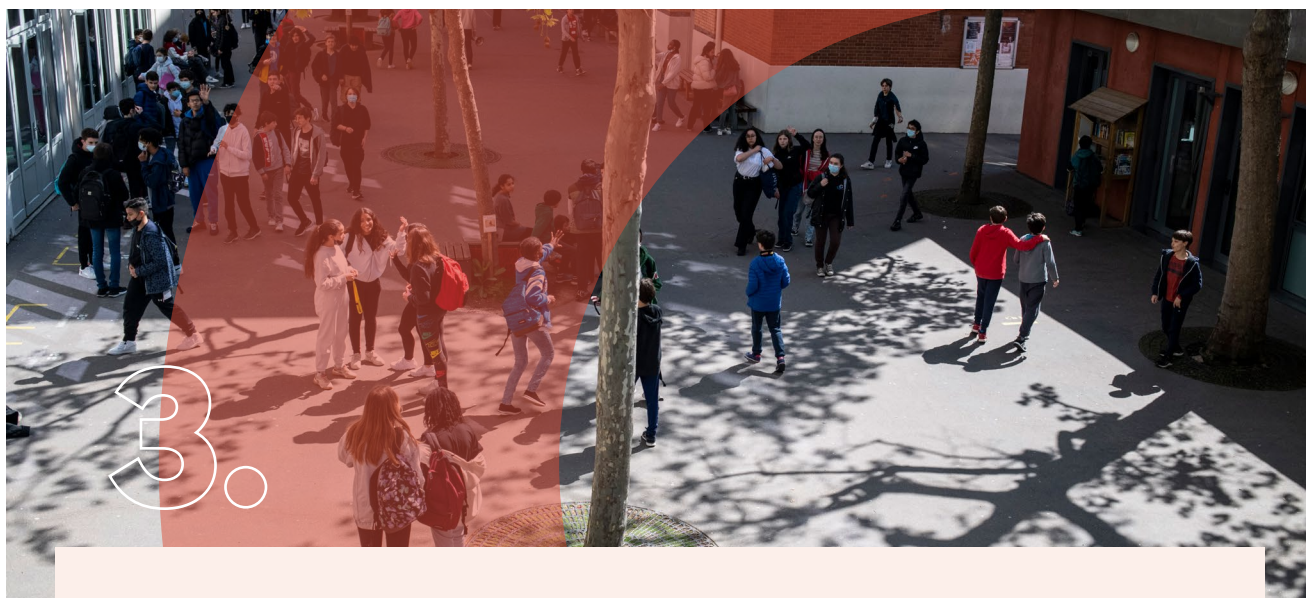
Les pratiques d'enseignement du français et les parcours des futurs professeurs

La deuxième édition de l'enquête périodique Praesco Français sera mise en œuvre en 2026. Adressée aux enseignants de CM2 et de 3^e, elle a pour objectif de décrire les pratiques d'enseignement du français et leurs évolutions tout en examinant certains aspects didactiques liés à l'enseignement de domaines spécifiques du programme.

Par ailleurs, la DEPP poursuivra ses investissements dans le suivi des trajectoires universitaires des candidats aux concours enseignants en appariant les données des personnes inscrites aux concours enseignants avec les données du Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- Roseline Verdon, 2025, « Les pratiques d'enseignement en petite section de maternelle pour l'acquisition des premiers outils mathématiques à l'école en 2021 », *Note d'Information*, n° 25-50, DEPP.
- Ceesay K., Raffaëlli C., Rugambage N., Voisin C., 2025, « Conditions d'exercice et perceptions du métier d'enseignant à l'école élémentaire et au collège en France : les premiers résultats de l'enquête internationale Talis 2024 », *Note d'Information*, n° 25-54, DEPP.
- Ceesay K., Raffaëlli C., Rugambage N., Voisin C., 2025, « Les pratiques enseignantes à l'école élémentaire et au collège en France : les premiers résultats de l'enquête internationale Talis 2024 », *Note d'Information*, n° 25-55, DEPP.
- Azoulay T. ; Radé É., 2025, « Quels enseignants demandent une mobilité ? », *Note d'Information*, n° 25-56, DEPP.
- *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*, DEPP.



Les établissements

La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels, mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences. Ces données concernent les élèves scolarisés, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier.

La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements en menant des enquêtes auprès des élèves et des personnels.

Enfin, la DEPP met à disposition des écoles et établissements des outils d'auto-évaluation et de pilotage, en particulier des indicateurs tenant compte des fortes disparités entre les élèves accueillis en termes de profil social et scolaire. Elle calcule notamment les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) et des collèges (IVAC).

57 657

écoles et établissements scolaires (MEN) publics et privés sous contrat à la rentrée 2025



46 979
écoles

Public : 42 396

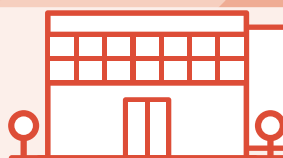
Privé sous contrat : 4 583



6 994
collèges

Public : 5 339

Privé sous contrat : 1 655



3 684
lycées et EREA

Public : 2 482

Privé sous contrat : 1 202

Nombre moyen d'élèves par classe à l'école, au collège et au lycée à la rentrée scolaire 2025

Préélémentaire

Éducation
prioritaire
17,9 élèves

Public
hors EP
22,4 élèves

Privé
sous contrat
24,8 élèves

Élémentaire

Éducation
prioritaire
16,7 élèves

Public
hors EP
22,0 élèves

Privé
sous contrat
24,2 élèves

Ensemble 1^{er} degré

Éducation
prioritaire
17,1 élèves

Public
hors EP
22,1 élèves

Privé
sous contrat
24,4 élèves

Collège

Ensemble	25,3
Public	24,7
Privé sous contrat	27,3

Lycée voie professionnelle

Ensemble	18,4
Public	18,7
Privé sous contrat	18,3

Lycée voie générale et technologique

Ensemble	30,2
Public	30,5
Privé sous contrat	29,3

Rendre compte du bien-être à l'école et des phénomènes de victimisation en milieu scolaire

La DEPP a mené au printemps 2025 une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimisation en milieu scolaire auprès des élèves de CE2 à CM2.

Elle a également mené sur la même période une enquête auprès des personnels sur leur vécu professionnel en milieu scolaire (voir p. 17).

Ces enquêtes labellisées permettent de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et de prendre en compte le point de vue des victimes. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès d'élèves de collèges et lycées, et depuis 2021 auprès d'écopiers. Par ailleurs, la DEPP assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (Sivis). Cette enquête labellisée est collectée annuellement de novembre à août.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Enquête nationale sur le climat scolaire auprès des écoliers

du 22 avril
au 23 mai 2025





Pour en savoir plus

Enquête confidentielle

Les questionnaires sont anonymes et ne permettent pas d'identifier les personnes interrogées

Enquête sur les bâtiments scolaires et les conditions d'accueil des élèves et des personnels

En 2025, la DEPP a entamé des travaux pour documenter la qualité du bâti scolaire, l'adaptation des établissements aux changements climatiques et leur degré d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'enquête sera collectée au printemps 2026 auprès des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrats de France. Elle vise à produire une information nationale, déclinable selon les grands types d'établissements (secteur public/privé ; appartenance à l'éducation prioritaire ; degré de ruralité de la commune d'implantation ; Hexagone/DROM ; etc.) et à disposer d'indicateurs précis pour éclairer le débat public et les politiques publiques.

Sa reconduction tous les trois ans permettra en outre d'avoir un suivi sur longue période. Elle permettra de combler un vide statistique puisqu'il n'existe pas à ce jour de données de nature administrative qui couvrent ce champ ou ces thématiques de façon complète. Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Enquête 2025

Une enquête nationale pour mesurer l'état de l'environnement scolaire : conditions d'apprentissage et de travail

LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- Diagnostiquer les conditions d'apprentissage et de travail des élèves et des personnels
- Évaluer la qualité de l'environnement scolaire
- Documenter les pratiques pédagogiques
- Évaluer la qualité de l'accueil des élèves et des personnels
- Documenter les conditions de travail des personnels

LES QUESTIONS ABORDÉES

- Les conditions d'apprentissage et de travail des élèves
- Les conditions de travail des personnels
- La qualité de l'environnement scolaire
- La qualité de l'accueil des élèves et des personnels
- Les conditions de travail des personnels

Une enquête construite dans un souci de clarification

Une enquête construite dans un souci de clarification

Une enquête construite dans un souci de clarification

Confidentialité des réponses

Confidentialité des réponses

Confidentialité des réponses



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Enquête nationale sur la qualité du bâti scolaire et les conditions d'accueil des élèves et des personnels

Dès le printemps 2026



Qui est concerné ?

Les établissements scolaires publics et privés sous contrats de France

Comment répondre ?

Par questionnaire en ligne

Confidentialité des réponses

Les questionnaires sont anonymes et ne permettent pas d'identifier les personnes interrogées

PERSPECTIVES

Une étude à paraître sur les déterminants de la masse salariale par élève entre les collèges et lycées publics

La DEPP enrichit ses statistiques sur le financement du système éducatif afin d'éclairer les différences de moyens par élève entre les établissements du second degré public. Une étude à paraître en 2026 rendra compte de la masse salariale relative aux personnels, enseignants ou non, rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, et exerçant dans les collèges et lycées publics, d'après des données produites par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et enrichies d'indicateurs provenant de bases de données de la DEPP sur les établissements et les élèves. Cette étude permettra d'établir un état des lieux objectif des écarts entre les établissements, de quantifier et d'analyser les facteurs expliquant ces différences, qu'il s'agisse de déterminants liés aux établissements, aux personnels ou aux élèves.

— Les conditions d'exercice des accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap

Profession très largement féminisée et deuxième groupe de personnels en effectifs au sein des écoles et établissements scolaires après les enseignants, 134 800 accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) exercent au début de l'année scolaire 2024-2025 et constituent une figure centrale de la mise en œuvre de la mission inclusive de l'école.



La DEPP publiera en 2026 un panorama statistique complet des conditions d'exercice des AESH. Pour cela, deux sources de données sont mobilisées. D'une part, des données issues de sources administratives qui recensent de façon exhaustive les AESH en activité au 30 novembre de chaque année. Elles permettent de fournir une description socio-démographique des AESH ainsi que de documenter leur carrière. D'autre part, l'enquête nationale 2025 de climat scolaire et de vécu professionnel, collectée auprès d'un échantillon représentatif de 1 200 AESH, décrit leur vécu professionnel et fournit également pour la première fois des compléments socio-démographiques aux sources administratives.

Pour en savoir plus

- Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation : <https://www.education.gouv.fr/depp/les-enquetes-nationales-de-climat-scolaire-et-de-victimation-323459>
- L'enquête sur les bâtiments scolaires et les conditions d'accueil : <https://www.education.gouv.fr/depp/l-enquete-sur-les-batiments-scolaires-et-les-conditions-d-accueil-des-eleves-et-des-personnels-504551>



Les territoires

La connaissance des territoires est essentielle à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats, ainsi qu'au pilotage local de ces politiques.

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses déclinés par territoire. Les publications *Géographie de l'École* et *Portraits de territoires* fournissent ainsi de nombreux indicateurs offrant une vue cartographiée de la géographie de notre système éducatif.

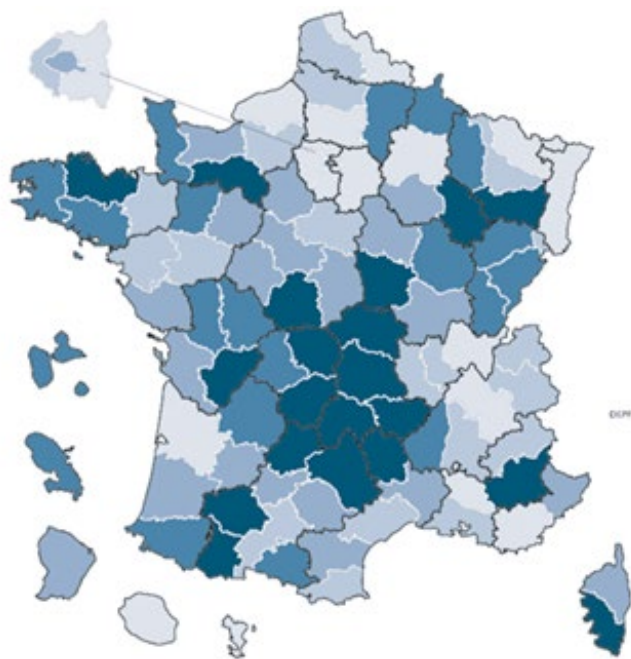
La DEPP met également à disposition des données territoriales sur la page *open data* du ministère, pour contribuer à l'aide à la décision et au débat public. Elle publie des études pour analyser les disparités territoriales, notamment dans la revue *Éducation & formations*.

La DEPP investit régulièrement dans de nouvelles méthodes pour éclairer les politiques à dimension territoriale. Cet investissement a ainsi permis de proposer de nouveaux outils pour caractériser les établissements, tels que l'indice d'éloignement des collèges et des lycées.

Enfin, la DEPP participe aux travaux de comparaison internationale des systèmes éducatifs pour situer la France, et y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

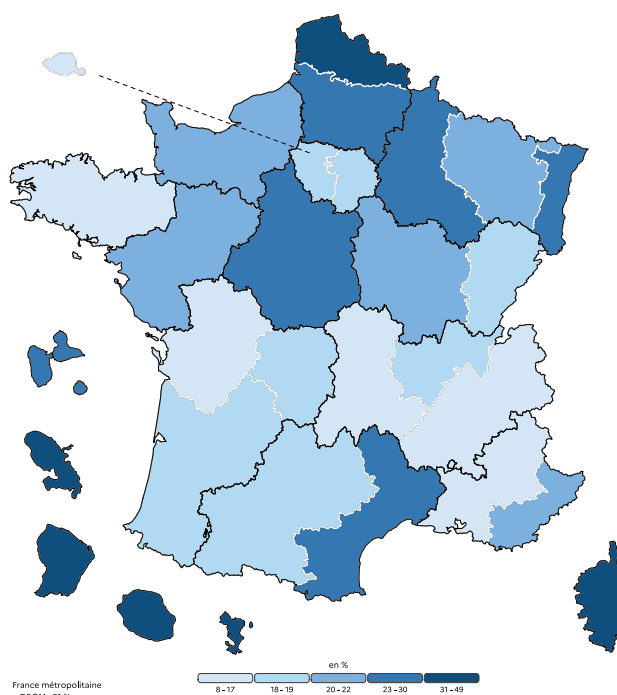
En Creuse, 61 % des collèges ont moins de 200 élèves (10 % des collèges à l'échelle nationale)

Part des collèges de moins de 200 élèves
par département, rentrée 2024



Carte publiée dans le rapport de la mission
d'information du Sénat n° 749

Part des collèges avec une Segpa par académie,
rentrée 2024



Carte publiée dans la Note d'Information n° 25.60

Champ : secteurs public et privé sous contrat.
Source : DEPP, système d'information Scolarité.

— Contribution aux travaux des missions parlementaires

En 2025, la DEPP a été fortement sollicitée sur les sujets à dimension territoriale par les décideurs. Le contexte de la déprise démographique, notamment, stimule ces demandes car il incite à repenser l'organisation du système éducatif dans les territoires. La DEPP a par exemple été auditionnée, et ses données et analyses ont été mobilisées, pour la préparation des rapports du Sénat sur les thématiques « Maillage territorial des établissements scolaires » et « La compétence scolaire des collectivités territoriales face aux évolutions démographiques et aux défis d'aménagement du territoire ».

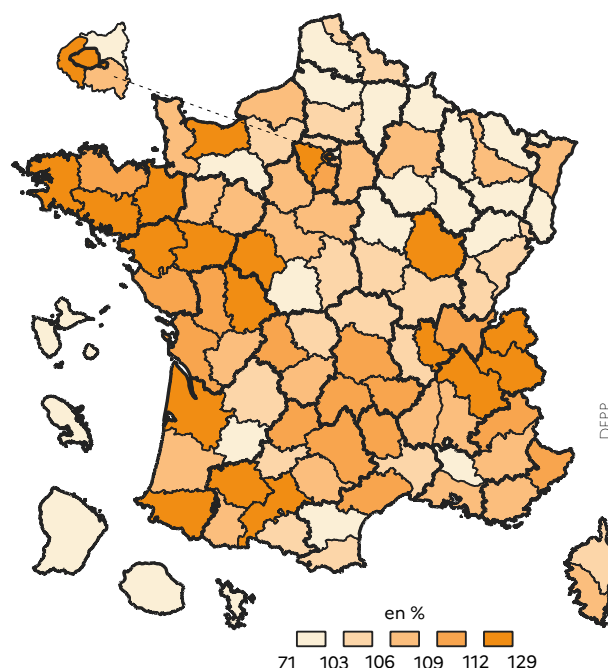
— Contribution aux travaux des rectorats

En matière d'aide à la décision à une échelle locale, la DEPP est intervenue à plusieurs reprises en académie pour présenter ses outils, les résultats de ses analyses, et comment ils peuvent être appliqués au diagnostic local en matière d'éducation. Elle a notamment organisé, en partenariat avec les services statistiques académiques (SSA) concernés, deux rencontres « DEPP Académie » à Grenoble et à Reims. Ces rencontres ont été l'occasion de collaborations avec les cadres du rectorat et des chercheurs travaillant sur ces académies, afin de croiser les regards et affiner notre compréhension des disparités territoriales en éducation.



— Réalisation d'études éclairant la connaissance des disparités territoriales

En 2025, la DEPP a travaillé à renforcer la connaissance des territoires à travers ses études, qui intègrent une dimension territoriale lorsque c'est pertinent. Par exemple, les *Notes d'Information* parues sur les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), les langues vivantes, l'apprentissage ou encore le profil social des lycées intègrent une analyse des disparités académiques ou départementales. La publication sur les Segpa a ainsi permis d'illustrer les fortes disparités dans l'implantation de ces sections d'une académie à l'autre.



IPS des lycées par département à la rentrée 2024
Carte publiée dans la Note d'Information n° 25.21

— Réflexion méthodologique sur les outils au service des études et du pilotage

Améliorer la connaissance des territoires passe également par le développement de nouveaux outils. En 2025, la DEPP a ainsi organisé une réflexion sur l'utilisation des zonages, en partenariat avec les SSA. De nature administrative ou statistique, les zonages permettent de représenter le contexte du fonctionnement du système éducatif, les mobilités des élèves et de leurs familles, ou encore, servent d'appui au diagnostic de l'offre de formation. Un dossier de *Géographie de l'École*, à paraître en 2026, fera état des résultats de ces travaux, et abordera plus spécifiquement la conception et l'utilisation des aires d'éducation, zonage construit par la DEPP et les SSA.

FOCUS

Portraits de territoires : une nouvelle publication synthétique sur les acquis des élèves et leurs parcours scolaires, de l'école au lycée

En 2025, la DEPP a publié pour la première fois une série de trente portraits de territoires - un par académie - réalisés essentiellement à partir de représentations graphiques et cartographiques, à l'échelle académique ou départementale. Ces portraits constituent un outil original synthétisant des données disponibles dans les publications de la DEPP ou en *open data*.

Conçus pour les acteurs de l'éducation nationale, les collectivités territoriales et toutes celles et ceux qui s'intéressent aux enjeux de l'École, les *Portraits de territoires* proposent une vision claire et synthétique des résultats des élèves, de l'école au lycée.



PERSPECTIVES

Des projections d'effectifs d'élèves à l'échelle nationale et départementale

Pour accompagner la réflexion et la décision sur l'organisation du système éducatif dans les territoires, la DEPP travaille actuellement pour prolonger les exercices de prévisions d'élèves (à l'horizon de 5 ans jusqu'à présent), dans le premier et le second degré, par des projections de long terme, à l'horizon de dix ans. Ces projections seront déclinées à un niveau départemental. Dans le cadre de ces travaux, une expertise méthodologique des méthodes de prévision est également menée, avec une publication fin mars 2026. Un outil sera mis à disposition des SSA afin qu'ils puissent décliner ces projections à un niveau infradépartemental et ainsi pouvoir éclairer la réflexion des décideurs locaux. Enfin, ces travaux se prolongeront par une collaboration entre la DEPP et l'Insee de manière à mettre à jour un outil permettant la projection d'effectifs à une échelle infradépartementale et sur un horizon d'encore plus long terme. Cette collaboration sera l'occasion de mettre en cohérence ces projections d'élèves avec les projections démographiques de population réalisées par l'Insee sur longue période qui devraient être disponibles pour l'été 2026.

Pour en savoir plus

- Caron C., Kamionka J., Marmion V., Piquemal L., Stefanou A., 2025, « Les Segpa dans les collèges : dans quels types d'établissements ? Devant quels professeurs ? Pour quels élèves ? », *Note d'Information*, n° 25-60, DEPP.
- Demongeot A., Orzoni M., 2025, « L'apprentissage au 31 décembre 2024 », *Note d'Information*, n° 25-44, DEPP.
- Dieusaert P., 2025, « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2024 », *Note d'Information*, n° 25-35, DEPP.
- Piquemal L., 2025, « Quel est le profil social des lycées ? », *Note d'Information*, n° 25-21, DEPP.

5.

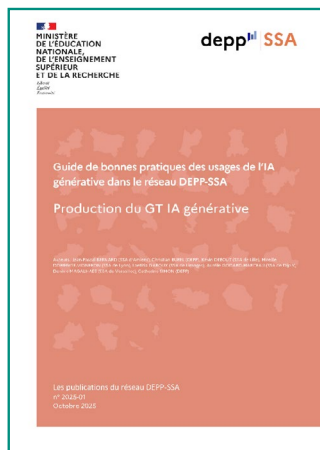
Le réseau de la statistique sur l'éducation

Pour assurer ses missions de collecte de données, d'étude et d'analyse, la DEPP s'appuie sur le réseau des services statistiques académiques et régionaux. Ces services contribuent au pilotage du système éducatif à un niveau territorial fin.

Avec les services statistiques en académie (SSA), la DEPP dispose de 33 relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies, les régions académiques et les vice-rectorats. Certains d'entre eux sont organisés en structures régionales ou interacadémiques afin de fournir des données et indicateurs consolidés à l'échelle des régions.

Ce vaste réseau travaille de manière collaborative afin de mutualiser études, projets et outils statistiques. Il contribue à la qualité de la statistique publique d'éducation à tous les niveaux : collecte, analyse et diffusion.

Services à haute technicité, les SSA sont une ressource précieuse et reconnue pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage.



— Le guide des bonnes pratiques des usages de l'IA générative dans le réseau DEPP-SSA

Ce guide, produit par un groupe de travail du réseau DEPP-SSA, propose une série de bonnes pratiques pour accompagner tous les personnels - gestionnaires, chargés d'études ou encadrants - dans l'usage de l'intelligence artificielle générative. Conçu comme un outil d'aide à la réflexion, il apporte des repères adaptés aux enjeux propres des services statistiques et rappelle les principes généraux de responsabilité, d'éthique et de vigilance. Ce document vient en complément du *Cadre d'usage de l'IA en éducation* publié en juin 2025 par le Ministère.

— DEPP Académie à Grenoble et à Reims

En 2025, la DEPP a co-organisé avec les académies de Grenoble et de Reims, deux journées de séminaire en rectorat. Les thématiques abordées portaient sur le parcours de l'élève, du premier degré à l'enseignement supérieur, avec un accent particulier sur la mixité sociale, l'égalité filles-garçons, la diversité territoriale, ainsi que les compétences, l'orientation et les parcours des élèves. Les séminaires « DEPP Académie » créés en 2022 ont été conçus comme des temps de formation et de réflexion autour d'outils et d'analyses statistiques au service des territoires (voir p. 24).

PERSPECTIVES 2026

Un groupe de travail sur les missions des SSA

En 2026, un groupe de travail (GT) sera constitué afin de recenser les missions des SSA et de définir pour chaque mission, le niveau d'exercice le plus pertinent – académie ou région académique - pour répondre aux besoins d'aide au pilotage. Réunissant des secrétaires généraux d'académie et de région académique, des responsables de SSA, ainsi que des représentants de la DEPP et du SIES, ce GT s'appuiera sur les contributions de l'ensemble des SSA pour garantir une approche à la fois globale et ancrée dans les réalités territoriales. Il produira deux livrables majeurs : un recensement actualisé des missions des SSA, précisant leur fréquence de mise en œuvre selon les échelles territoriales, ainsi qu'un rapport détaillant ses modalités de travail, ses analyses et ses préconisations. Cette initiative vise à renforcer l'efficacité des dispositifs statistiques au service des territoires et à optimiser leur contribution à la prise de décision.



Sylvain Daubrée
Adjoint au
chef du service
interacadémique
de Grand Est, chef
du SSA de Strasbourg

Pourriez-vous nous donner un exemple de mutualisation entre les services statistiques académiques réalisée en 2025 ?

En avril 2025, à la suite de la publication du décret précisant la nouvelle organisation du diplôme national du brevet (DNB), à la demande de notre division des examens et concours (DEC), nous avons simulé les résultats du DNB 2024 avec les règles 2026 pour comprendre l'impact respectif des différentes modifications (changement du poids du contrôle continu, abandon du socle, modification des coefficients), au niveau académique et au niveau de chaque collège. Au vu de l'intérêt des autres académies, les programmes ont été mis à disposition de tous les SSA et explicités lors d'une rencontre. Chaque SSA les a alors adaptés et les différentes restitutions mises à disposition ont pu être diffusées aux différents acteurs académiques.



6.

Les référentiels

Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP sont au cœur des systèmes d'information (SI) des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La DEPP est garante de la qualité des référentiels communs qui sont sous sa responsabilité. Leur utilisation permet d'améliorer la qualité des SI et de leur gestion.

La Base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du ministère, soit plus de 750 nomenclatures définissant les concepts, les codes et les libellés utilisés dans les différents domaines d'activité du ministère. La DEPP veille à leur complétude, à leur cohérence et à leur compatibilité.

Le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. Les données de Ramsese sont disponibles sur internet via l'application de consultation et de cartographie des établissements (ACCÉ).

La Base nationale des identifiants élèves (BNIE) attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré.

Le Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE) étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et le supérieur.

La DEPP s'appuie sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques pour mettre à jour ou fiabiliser les données de ces nomenclatures et répertoires.

— Refonte de la Base centrale des nomenclatures (BCN)

La DEPP a lancé en 2025 la refonte de la Base centrale des nomenclatures (BCN). Il s'agit d'un système de gestion des nomenclatures élaboré au début des années 1990 et utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère chargé de l'éducation nationale. Ce dernier permet d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. Cette refonte vise à améliorer les fonctionnalités existantes sur un socle technique porté à l'état de l'art.

— Refonte du répertoire Ramsese

La DEPP a engagé la refonte du Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese). Ce dernier référence les établissements du système éducatif pour les besoins des systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les données relatives aux établissements, notamment leur numéro d'immatriculation (unité administrative immatriculée – UAI), alimentent les applications administratives, de gestion, statistiques, décisionnelles et certains jeux de données en *open data*. La refonte de Ramsese vise à construire un socle technique à l'état de l'art et à mieux répondre aux besoins des gestionnaires en service statistique académique (SSA) tout en intégrant une démarche qualité de l'interface et expérience utilisateur (UX/UI).



— Modernisation du dispositif d'immatriculation des élèves

La DEPP a poursuivi la modernisation du dispositif national d'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants en mettant en place une API (*Application Programming Interface*) permettant à la Base nationale des identifiants élèves (BNIE) de traiter en temps direct les demandes d'immatriculation envoyées par le système de gestion de la scolarité du premier degré, l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'école).

— Améliorer la qualité du recensement de l'offre de restauration scolaire dans les écoles publiques

Pour réaliser ce travail qui constitue une réponse aux recommandations du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la DEPP a mobilisé à la fois une source interne (base d'élèves du premier degré), des sources externes sur les finances et les compétences des communes en matière de restauration scolaire (DGCL), ainsi qu'une collecte d'informations sur les sites Internet des communes à l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Cette production a fait l'objet d'une restitution à la réunion de la commission du CNIS « Services publics et services aux publics » du 23 septembre 2025.



7.

L'aide au pilotage

La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyse éclairant la conception des politiques publiques et de contribuer à leur évaluation.

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national, régional, académique et départemental.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision, par exemple pour la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) afin de répartir les moyens entre les académies.

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère chargé de l'éducation nationale et de ceux utilisés dans le dialogue stratégique et de performance avec les académies.

La DEPP élabore également les évaluations nationales qui couvrent tous les niveaux du CP à la seconde et au CAP. Ces évaluations sont au service des enseignants et visent à leur donner des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

Enfin, la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur de telles évaluations.

— L'évaluation de la mesure des « groupes de besoins »

Dans le cadre de l'évaluation de la mesure des « groupes de besoins », issue du Choc des savoirs, la DEPP a lancé une nouvelle étude d'impact visant à décrire la mise en œuvre et les effets des organisations des enseignements en français et en mathématiques en classes de sixième et cinquième pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Le protocole de cette étude repose sur l'appariement de plusieurs sources de données (fichiers Scolarité, données des évaluations nationales, données extraites des logiciels scolaires des collèges, données d'enquête recueillies spécifiquement pour l'étude). L'étude est menée en collaboration avec l'IGÉSR et une équipe de recherche composée d'économistes et de sociologues de l'éducation.

— Une étude sur le dispositif expérimental « prépa-seconde »

En 2025, la DEPP a publié une étude portant sur la classe préparatoire à la seconde qui a été mise en place, à titre expérimental, à la rentrée 2024. Ce dispositif s'adresse aux élèves de troisième admis en seconde générale et technologique mais n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet. À la rentrée scolaire 2024, 1 320 élèves ont intégré une « prépa-seconde ». Ces élèves sont scolarisés dans 100 lycées répartis dans la quasi-totalité des départements. Ce sont principalement des lycées polyvalents, plutôt défavorisés socialement. La taille des classes de ce nouveau dispositif est de 13 élèves en moyenne. Les élèves de prépa-seconde sont d'origine sociale défavorisée et plus souvent en retard scolaire que leurs camarades. Parmi les élèves intégrant une prépa-seconde dans le cadre de cette expérimentation, 96 % n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet.

— Des indicateurs statistiques sur le harcèlement des élèves

En novembre 2024, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, tous les élèves du CE2 à la terminale ont été invités à remplir un court questionnaire d'auto-évaluation. La DEPP a tiré au sort des écoles et des établissements permettant de faire remonter un échantillon de ces questionnaires et de produire des statistiques nationales sur les atteintes dont sont victimes les élèves dans le cadre scolaire. Ces résultats permettent à l'ensemble des écoles et des établissements de mieux comprendre les informations des élèves remontés lors de cette journée. La *Note d'Information* n° 25-43 présente les résultats principaux.



PERSPECTIVES

Évaluation de la politique de réduction de la taille des classes et impact de la dotation en équipement numérique

En 2026, la DEPP publiera deux nouvelles études relatives à l'évaluation de politiques publiques. La première, réalisée dans le cadre d'un travail de thèse, porte sur les effets de long terme de la réduction de la taille de classe en éducation prioritaire sur la première cohorte d'élèves bénéficiaires. La seconde propose une évaluation de l'impact du Plan Numérique, politique publique mise en œuvre de 2015 à 2017, sur l'apprentissage des élèves du cycle 3.

Pour en savoir plus

- Evain F., Dieusaert P., 2025, « Classe préparatoire à la classe de seconde : 1 320 élèves intègrent le dispositif expérimental à la rentrée scolaire 2024 », *Note d'Information*, n° 25-14, DEPP.
- Cristofoli S., Marmion V., Traore B., 2025, « Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école : résultats de la grille d'auto-évaluation des élèves », *Note d'Information*, n° 25-43, DEPP.

La collaboration avec les chercheurs

Partenaire incontournable de la recherche en éducation en France, la DEPP poursuit ses efforts structurants pour favoriser la production de connaissances scientifiques, alimenter le débat public et nourrir la réflexion de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Le soutien de la DEPP à la recherche prend différentes formes, allant de la mise à disposition de données en éducation, dans un cadre conventionnel adapté, au partenariat de recherche ou d'évaluation de politiques ou dispositifs éducatifs. Afin de mieux faire connaître les nombreuses opportunités d'études offertes par le système d'information statistique, la DEPP dispose désormais d'un catalogue en ligne présentant les métadonnées de ses enquêtes et bases de données. Elle accueille dans ses locaux des étudiants et doctorants menant des travaux sur ces données et facilite aussi la réalisation de thèses au sein de ses équipes. Grâce au programme IDEE (Innovations, Données et Expérimentations en Éducation), elle s'est dotée de nouveaux outils innovants pour favoriser la production scientifique et son suivi.

Cette politique active de soutien à la recherche permet déjà d'observer une plus grande diversification des travaux de recherche qui s'appuient sur les sources statistiques de la DEPP, tant du point de vue des entités de recherche que des disciplines représentées ou encore des objets d'étude et d'évaluation dans le champ de l'éducation et de la formation.

La DEPP contribue également à la transmission des savoirs scientifiques via la revue scientifique *Éducation & formations* qu'elle édite avec le SIES ou ses documents de travail (pré-articles scientifiques) co-écrits par ses équipes avec des chercheurs.

Au fil du temps, une interdépendance s'est tissée entre la communauté scientifique et la DEPP. La chaire de recherche « Politiques éducatives et mobilité sociale » qu'elle a créée avec l'École d'économie de Paris (PSE) et la Fondation Ardan est une illustration des efforts conduits par la DEPP pour structurer ses rapports avec le milieu académique et contribuer à améliorer les connaissances s'agissant des inégalités scolaires et des moyens de les corriger. Au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des nombreuses collaborations qu'elle noue avec le monde universitaire.

— Une conférence de la Chaire PEMS consacrée à l'inégalité des chances dans l'éducation

Dans le cadre de la Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale (PEMS) dont la DEPP est partenaire depuis son lancement fin 2020, l'École d'économie de Paris a organisé les 15 et 16 mai 2025 une conférence consacrée à l'inégalité des chances dans l'éducation.

Magda Tomasini, directrice de la DEPP, a introduit la table-ronde « Lutter contre les inégalités sociales et territoriales : comment bâtir

une école plus équitable ? » réunissant des experts du système éducatif, universitaires et responsables institutionnels afin de débattre des leviers d'action possibles et d'offrir un dialogue entre recherche et action publique. Son intervention a fourni un état des lieux précis et documenté des inégalités scolaires en France, réalisé notamment à partir des données de panels de la DEPP.



— Lancement de la Depp@thèque, la plateforme gratuite et sécurisée d'accès à distance aux données de l'éducation

La DEPP a poursuivi en 2025 son partenariat avec les chercheurs dans le cadre du projet EquipEx IDEE « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » qui a contribué au développement de nouveaux outils et services numériques de soutien à la recherche en éducation, dont la Depp@thèque lancée en novembre. Ce partenariat illustre la politique pro-active de la DEPP en matière de soutien à la recherche : en 2025, ce sont près de 80 projets de recherche en éducation qui ont bénéficié

d'un accès aux données de la DEPP. Dans le cadre de ses missions d'animation de la recherche, la DEPP a organisé deux nouveaux événements annuels destinés à la communauté scientifique : un séminaire en janvier ayant réuni une vingtaine de doctorants et un webinaire en septembre ayant réuni près de 80 chercheurs. Ces événements visaient à mieux informer la communauté scientifique en éducation des opportunités d'études grâce aux données disponibles, des modalités d'accès et des règles d'utilisation de ces données et à favoriser les échanges entre équipes de recherche ou doctorants travaillant sur des sujets connexes.



— « Les jeunes et l'éducation aux médias », avec Julia Cagé, professeure d'économie à Sciences Po

Avec le soutien de la DEPP, les chercheurs Julia Cagé et Simon Briole ont mené une expérimentation visant à étudier l'effet de l'éducation aux médias et de l'accès à une information de qualité sur les connaissances et les comportements démocratiques des jeunes. Leur protocole expérimental permet d'explorer différentes méthodes visant à améliorer les pratiques d'information des jeunes et à étudier en particulier dans quelle mesure l'accès à une information de qualité conduit à une progression des connaissances politiques ainsi que de l'engagement démocratique et permet de lutter contre la désinformation. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés le 2 décembre 2025 dans le cadre d'un webinaire organisé par la DEPP.

PERSPECTIVES 2026

Les « Rendez-vous chercheurs » de la DEPP



En 2026, la DEPP met en place un nouveau format de séminaire : les « Rendez-vous chercheurs », destinés à présenter des travaux de recherche visant à éclairer les politiques et pratiques éducatives. Ces rencontres régulières permettront d'explorer les mécanismes complexes des inégalités dans le domaine de l'éducation, afin d'identifier des leviers concrets pour les réduire à l'École. Elles pourront également porter sur l'évaluation de politiques et de dispositifs éducatifs. L'objectif de ces séminaires est de renforcer les échanges entre la communauté scientifique et la statistique publique.

— Une nouvelle bourse Cofra

La DEPP, qui compte dans ses effectifs une quinzaine de docteurs, s'est engagée depuis la rentrée 2022 dans un dispositif expérimental, porté par la DGAFP, la DGRI et la DGESIP, visant à faciliter la réalisation de thèses dans l'administration au service de l'action publique : la convention de formation par la recherche en administration (Cofra).

Dans ce cadre, elle accueille cinq doctorants :

- **Tom Azoulay** (CRIS, Sciences Po), dont le travail de thèse vise à mieux comprendre les raisons pour lesquelles les enseignants choisissent de changer d'établissement ou d'y rester, et comment ces raisons évoluent à différentes étapes de leur carrière ;
- **Camille-Lou Coustellié** (CERTOP, Université Toulouse II Jean Jaurès / Ined), qui conduit une recherche doctorale visant à comprendre la manière dont se construit l'orientation des élèves vers la voie technologique au lycée ;
- **Alice Deza** (LaPsyDÉ, Université Paris Cité), recrutée en 2025, qui s'intéresse à la formation et l'évolution des inégalités scolaires et psychosociales selon le genre chez les très jeunes enfants ;
- **Fatimetou El Bah** (Département d'économie, Sciences Po), qui étudie l'impact de politiques éducatives comme la réduction de la taille de classe dans le premier degré en éducation prioritaire ;
- **Margot Rémeau** (LaPsyDÉ, Université Paris Cité), dont les recherches portent sur le développement de nouveaux outils permettant d'évaluer les compétences cognitives, métacognitives et socio-émotionnelles chez les élèves du primaire et du secondaire et visent à déterminer si ces compétences constituent des prédicteurs de la réussite académique et si les inégalités éducatives peuvent s'expliquer en partie par des différences interindividuelles au niveau de ces compétences.

En s'engageant dans l'accueil de doctorants, la DEPP leur facilite l'accès à des données d'une grande richesse et à l'expertise de ses équipes ; elle bénéficie en retour de leurs apports à la pointe des connaissances scientifiques en éducation.

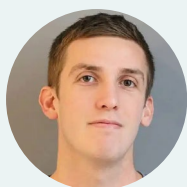
— Convention avec le Centre d'accès sécurisé aux données

En 2025, la DEPP a poursuivi le développement de son offre de mise à disposition sécurisée de données à destination de la recherche, notamment en renforçant son partenariat avec le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Une convention conclue entre la DEPP et le CASD organise désormais la mise à disposition de données de l'éducation au sein de cet environnement hautement sécurisé. Le dispositif InserJeunes a constitué une première source accessible dans ce cadre, complétée par la collection FAERE (fichiers anonymisés d'élèves pour la recherche et les études), qui permet notamment d'étudier de manière longitudinale les parcours scolaires.

Ce partenariat permet de proposer aux équipes de recherche un nouvel environnement d'exploitation sécurisé. Parallèlement, la DEPP maintient des modalités spécifiques pour les projets nécessitant la constitution de fichiers à façon ou l'enrichissement d'enquêtes de chercheurs avec des données administratives. Ces projets font l'objet de conventions particulières précisant les responsabilités des parties, les flux de données, les opérations de pseudonymisation et d'appariement ainsi que les mesures de sécurité et les durées de conservation. Les chercheurs peuvent ensuite travailler, selon les besoins du projet, dans les locaux sécurisés de la DEPP, via la DEPP@thèque ou au sein d'une bulle sécurisée dédiée au CASD.

Ces travaux participent d'une démarche plus large de simplification et de sécurisation de l'accès aux données de l'éducation pour la recherche. L'objectif est de rendre l'offre de données de la DEPP plus lisible et plus accessible aux chercheurs, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de secret statistique, de protection des données personnelles et de sécurité des systèmes d'information.



Tom AZOULAY

Doctorant Cofra au bureau des statistiques sur les personnels (DEPP A5) et rattaché au Centre de recherche sur les inégalités sociales (CRIS, Sciences Po)



Quels sont, selon vous, les atouts du dispositif Cofra ?

La Cofra m'offre un accès privilégié aux données de la DEPP, dont la richesse est d'une grande aide pour ma recherche doctorale. Celle-ci vise à comprendre pourquoi les enseignants changent d'établissement à différents moments de leur carrière et quels effets ces mobilités ont sur la suite de leur parcours. Pour cela je mobilise différentes données de la DEPP, notamment le Panel des personnels dont la profondeur historique me permet de retracer des trajectoires de mobilité, mais aussi le Baromètre bien-être des personnels grâce auquel j'étudie le lien entre satisfaction au travail et changement d'établissement. En parallèle, je mène des entretiens avec des enseignants afin de combiner approches quantitatives et qualitatives. C'est très motivant d'être inséré dans une équipe au sein de la DEPP. Les collectifs y sont forts, là où la recherche académique est un peu plus individuelle.

9.

La contribution à la statistique européenne et internationale

La DEPP coopère étroitement avec les organisations européennes et internationales ainsi que les partenaires étrangers afin de faire des données comparatives un outil pertinent d'aide à la décision et le moteur d'un débat public éclairé.

Membre de groupes de travail coordonnés par la Commission européenne (Eurostat en premier lieu), l'OCDE et l'Unesco, la DEPP contribue au développement d'indicateurs internationaux fiables et comparables, à la collecte et au contrôle des données. Elle participe à la collecte de données administratives UOE et coordonne dans ce cadre le travail d'autres services statistiques.

Elle pilote en France les évaluations des élèves PISA, Timss, Pirls, Icils, ICCS et l'enquête auprès des enseignants Talis. La DEPP coordonne aussi en France les travaux du réseau Eurydice sur les systèmes d'enseignement européens.

Grâce à ces coopérations de longue date, la DEPP a développé une expertise riche en comparaisons européennes et internationales, et produit ses propres études comparatives, essentielles pour contextualiser les résultats du système éducatif français.

Les différentes échelles de comparaison pour la France en 2025


eurostat

Les indicateurs d'Eurostat		
27	7	4
pays membres de l'UE	pays parmi les 10 candidats à l'adhésion à l'UE : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie et Géorgie	pays membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse


Eurydice

Les membres du réseau Eurydice		
27	9	4
pays membres de l'UE	pays candidats officiels à l'adhésion à l'UE : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie et Ukraine	pays membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse


OCDE

Les indicateurs de l'OCDE		
38	8	4
pays membres de l'Organisation : 22 pays de l'UE, Australie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Islande, Israël, Japon, Corée du Sud, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique	pays candidats à l'adhésion : Argentine, Brésil, Bulgarie, Croatie, Indonésie, Pérou, Roumanie, Thaïlande	pays partenaires : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Chine, Inde



Les pays de l'Unesco
193
états membres des Nations unies

— Enquêtes internationales : Talis 2024, la parole aux enseignants

Publié en 2025, Talis 2024 livre un éclairage international sur les conditions d'exercice et les pratiques des enseignants en élémentaire et au collège.

Pilotée par l'OCDE et mise en œuvre en France par la DEPP, l'enquête interroge enseignants, directeurs et chefs d'établissement. Lancée en 2008, elle est conduite en France depuis 2013 : les participations de 2013, 2018 et 2024 permettent des comparaisons dans le temps et entre pays.

Deux *Notes d'Information* publiées par la DEPP montrent des enseignants attachés à leur métier, mais percevant une très faible reconnaissance sociale. Leur temps de travail reste comparable au cycle précédent et proche des niveaux européens au collège. Charge administrative et exigences institutionnelles sont d'importantes sources de stress. La satisfaction envers l'établissement reste élevée ; rémunération et formation suscitent de l'insatisfaction.

L'enseignement explicite est fréquent, mais les pratiques favorisant l'engagement cognitif le sont moins. L'usage du numérique demeure limité et les compétences socio-émotionnelles apparaissent moins développées au collège en France qu'à l'international.

La DEPP a présenté ces résultats en France et à l'international, entre autres au Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, et lors de la conférence CNESCO-CNAM.

Deux indicateurs clés issus de Talis 2024 :

99 %	des enseignants de collège en France et en moyenne UE disent aimer la ou les matières qu'ils enseignent.
4 %	des enseignants de collège en France (15 % en moyenne UE) estiment que leur métier est valorisé dans la société.

— Eurydice : une production européenne riche au service des comparaisons

Dans le cadre de sa participation au réseau européen Eurydice, piloté par l'Agence exécutive « Éducation et culture » de la Commission européenne, la DEPP a contribué en 2025 à une production particulièrement riche de rapports thématiques sur des sujets d'actualité éducative.

La DEPP a coordonné le travail des experts nationaux et apporté son expertise aux rapports finaux, portant notamment sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les stratégies d'amélioration des compétences des élèves, l'éducation à l'esprit d'entreprise et les personnels de l'enseignement supérieur. Ces travaux permettent d'ancrer institutionnellement les données produites par la DEPP et constituent une source essentielle pour ses analyses comparatives internationales.

Grâce à son expertise statistique et à la coordination d'experts externes, la DEPP contribue à garantir la pertinence des constats pour la France tout en renforçant la qualité des comparaisons européennes.



Les dernières publications du réseau Eurydice



education.gouv.fr/depp/eurydice-reseau-europeen-sur-les-systemes-educatifs-3182

— Renforcer le dialogue méthodologique au sein de la communauté statistique

La DEPP a poursuivi en 2025 ses actions pour partager ses méthodes et renforcer les échanges au sein de la communauté statistique et d'évaluation.

En France, elle a organisé un atelier sur la collecte administrative Unesco - OCDE - Eurostat (UOE), consacré aux données sur les étudiants et les dépenses d'éducation, coprésenté avec le SIES.

En Europe, dans le cadre d'une *task force* d'Eurostat, la DEPP participe aux réflexions sur la mesure des cotisations retraite dans la dépense d'éducation, en lien étroit avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ce sujet est déterminant pour mieux comparer les dépenses d'éducation entre pays.

À l'international, la DEPP a poursuivi son engagement dans FLIP+, une association qu'elle a cofondée en 2019 et dont l'objectif est de partager des connaissances, des technologies et des contenus pour aider à améliorer l'apprentissage dans le monde. La réunion annuelle 2025 à Arnhem, aux Pays-Bas, a permis de partager des retours d'expérience sur les outils d'évaluation numérique, l'intelligence artificielle et leur déploiement à grande échelle.

FOCUS

Éclairer l'avenir du système éducatif par la comparaison internationale

La DEPP renforce sa capacité de prospective pour éclairer les évolutions du système éducatif, dans un contexte de baisse démographique et de transformations économiques et technologiques qui reconfigurent les besoins en compétences.

Elle développe ses travaux à l'interface entre analyse statistique et réflexion prospective, en mobilisant les comparaisons internationales pour identifier les grandes tendances des systèmes éducatifs.

La DEPP a renforcé sa participation aux travaux du Centre de l'OCDE pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) et rejoint une communauté internationale dédiée aux systèmes éducatifs « prêts pour l'avenir ». Elle a accueilli des équipes de l'OCDE afin d'échanger avec elles autour de leurs analyses des grandes tendances mondiales et de leurs implications pour l'éducation.

Ces travaux enrichissent les réflexions nationales en inscrivant les transformations du système éducatif français dans un cadre comparatif.

PERSPECTIVES

Une nouvelle publication en préparation : La France dans l'Europe de l'éducation

La DEPP travaille à une publication annuelle visant à situer le système éducatif français dans le paysage européen.

Cette publication s'inscrit dans la continuité des travaux européens de la DEPP et mobiliserait notamment les indicateurs du cadre stratégique de l'UE pour la coopération en éducation et formation, déjà restitués dans une *Note d'Information* annuelle.

Elle prendrait la suite de *L'Europe de l'éducation en chiffres*, publiée depuis 2016, dans un format plus synthétique et recentré sur la situation française. L'objectif est de mettre en évidence les principaux écarts et évolutions par rapport aux autres pays européens, afin de proposer une lecture plus directe et régulière des comparaisons, utile à l'analyse et à la décision.

10.

La diffusion

La DEPP met à disposition de tous les données statistiques qu'elle produit, dans l'espace « Études et statistiques » du site education.gouv.fr et sur le portail data.education.gouv.fr.

Elle publie chaque année des ouvrages statistiques de référence, des articles de recherche, des documents de travail mais aussi des synthèses, des vues d'ensemble et des périodiques courts.

Elle s'astreint depuis longtemps, conformément à ses engagements qualité en tant que service statistique public, à diffuser des données sous différents formats (jeux de données, tableaux de données associés aux publications ou complémentaires, cartes, séries chronologiques...).

Cette palette de produits en libre accès vise à répondre aux besoins des différents utilisateurs : particuliers, administrations, acteurs publics, chercheurs, journalistes, professionnels, spécialistes de la donnée, organismes ayant besoin de statistiques.

Toutes les publications et données de la DEPP sont disponibles gratuitement en ligne :

- sur le portail ministériel :
 - www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
- sur le portail de la statistique sur l'éducation et la formation :
 - www.archives-statistiques-depp.education.gouv.fr
- sur la plateforme *open data* du ministère :
 - www.data.education.gouv.fr La diffusion

— Enrichissement du catalogue des données ouvertes

En 2025, la DEPP a élargi son catalogue de données ouvertes en publiant de nouveaux jeux de données sur les effectifs des personnels et les caractéristiques des établissements. Elle a par ailleurs étoffé son offre de données concernant les résultats des évaluations nationales en l'élargissant à l'ensemble des niveaux du premier degré ainsi qu'au niveau seconde pour le lycée.

Retrouvez toutes les données ouvertes de la DEPP sur www.data.education.gouv.fr

En 2025 :

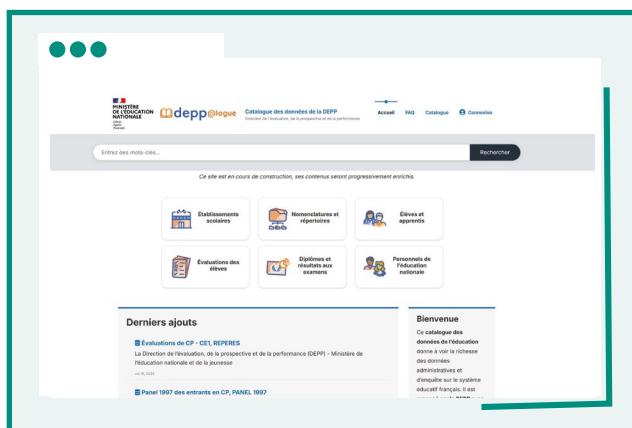
101	jeux de données en open data (+ 28 %)
2 000 000	de téléchargements (+ 65 %)

— Des études inédites

L'année 2025 a été particulièrement riche en nombre d'études publiées. En effet, 69 *Notes d'Information* ont été diffusées par la DEPP. Aux côtés des publications annuelles récurrentes qui rendent compte des grands indicateurs statistiques de l'éducation, des études inédites ont été réalisées répondant pour certaines d'entre elles à des demandes croissantes adressées à la DEPP pour nourrir le débat public sur l'éducation et fournir une aide au pilotage. Parmi ces dernières : l'étude sur les pratiques de lecture au collège et au lycée, le devenir des élèves de troisième en fonction de leurs résultats au diplôme national du brevet, l'évolution de la scolarité des élèves en situation de handicap depuis vingt ans, les compétences psychosociales et le bien-être au collège, l'usage des écrans par les enfants de 3 à 4 ans, les « prépa-seconde », les acquis des élèves en petite section de maternelle selon le genre et le trimestre de naissance, etc.

— Depp@logue : le catalogue des données de la DEPP

Mis en ligne en 2022, ce catalogue des données de l'éducation donne à voir la richesse des données administratives et d'enquête sur le système éducatif français. Il est proposé par la DEPP avec le soutien du programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE) (voir page 33). En 2025, la documentation des métadonnées continue de progresser : 62 collections ont été décrites et 92 dictionnaires de données (variables et modalités) ont été publiés.



Page d'accueil de **DEPP@logue**, le catalogue des données de la DEPP

— Les résultats du compte de l'éducation disponibles dès la rentrée

En 2025, la DEPP a avancé de plusieurs semaines la publication de la *Note d'Information* annuelle sur le compte de l'éducation, passant d'une sortie en novembre à septembre. Ce calendrier permet de rendre compte au plus tôt d'indicateurs macroéconomiques de référence sur le financement de l'ensemble du système éducatif sur une période allant de 1980 à l'année écoulée sept mois auparavant.

11.

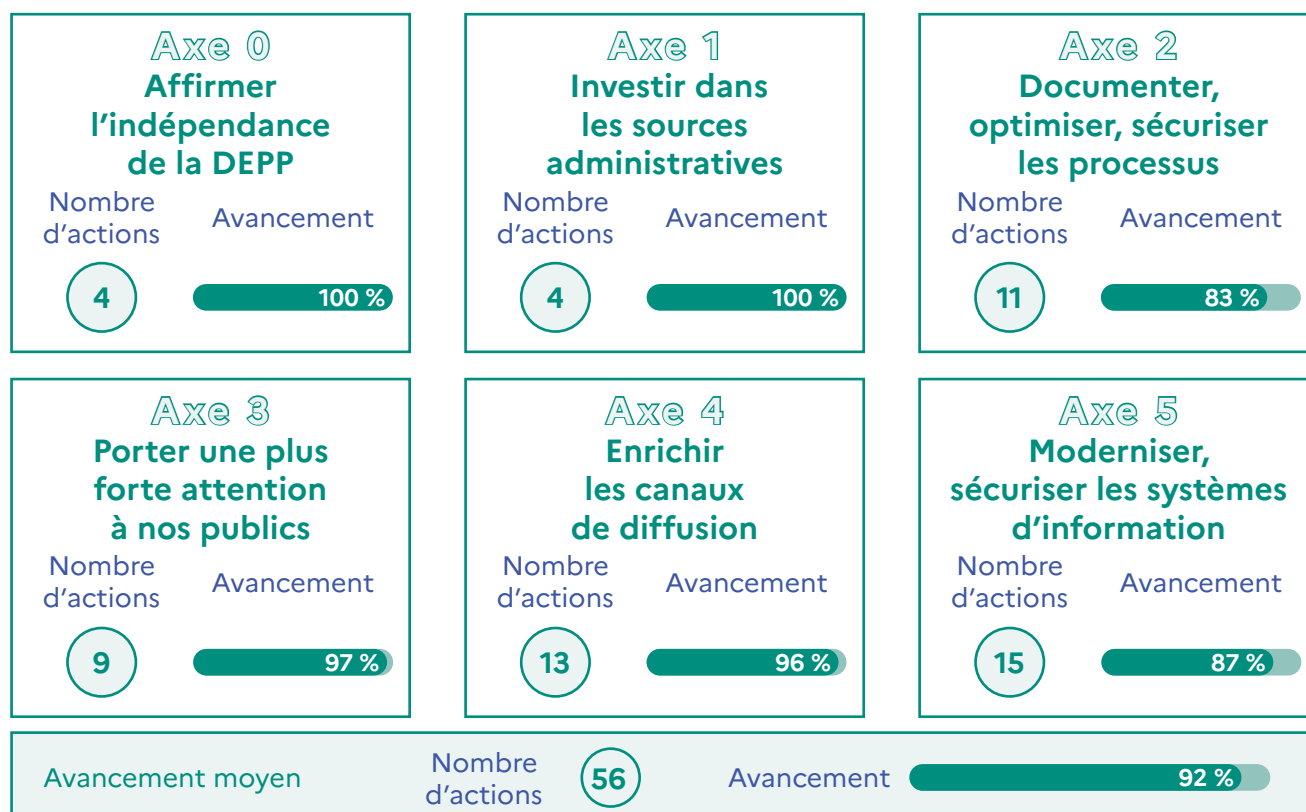
Les engagements qualité

Le plan stratégique d'actions qualité (PsaQ) de la DEPP s'articule autour de six axes stratégiques qui se déclinent en engagements et en 56 actions qualité qui seront mises en œuvre entre 2022 et 2027.

La DEPP, en tant que membre du service statistique public (SSP) français, est engagée vis-à-vis des instances européennes à mettre en œuvre un plan quinquennal de la qualité. Le plan stratégique d'actions qualité (PsaQ) 2022-2027 de la direction s'inscrit dans cette démarche. Ce plan en six axes s'appuie non seulement sur le plan qualité du SSP mais s'inscrit également dans le cadre des projets ministériels structurants, comme le plan stratégique de la donnée, le plan de maîtrise des risques, l'inscription des traitements statistiques au registre du règlement général sur la protection des données (RGPD) ou encore la réflexion autour de la modernisation de la politique de diffusion.

— Poursuite du plan stratégique des actions qualité de la DEPP

La DEPP a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'actions qualité 2022-2027, conformément aux recommandations issues de la revue par les pairs de 2021. Ce plan vise à renforcer la qualité et la transparence des productions de la direction, à mieux documenter et sécuriser les processus, à améliorer l'accès aux données pour les différents publics, en particulier les chercheurs, et à accompagner la modernisation des systèmes d'information.



— Séminaire « Confidentialité, secret statistique et sécurité des données »

Dans un contexte d'attente accrue en matière d'accès à des données détaillées et d'évolution rapide des technologies de traitement de l'information, la conciliation entre diffusion et confidentialité représente un enjeu majeur. Lors d'un séminaire organisé par la DEPP, les experts du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'Insee ont présenté les grands enjeux actuels ainsi que les avancées récentes destinées à garantir cette double exigence. Par ailleurs, la DEPP a réalisé un livret présentant les principales obligations liées au traitement de données personnelles afin d'assurer la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce livret a été décliné en une version adaptable mise à disposition des services statistiques académiques.

— Conformité aux normes européennes de qualité statistique

La DEPP a veillé en 2025 à respecter les normes européennes en matière de qualité statistique. Des audits internes ont été menés pour vérifier la rigueur des processus et la pertinence des indicateurs produits.

12.

Les missions de la DEPP

Les effectifs de la DEPP en 2025

193 agents

dont

- 148 statisticiens (28 agents mis à disposition par l'Insee)
- 23 enseignants déchargés à mi-temps
- 13 docteurs

163

En 2025, la DEPP a organisé 11 stages et 12 sessions de formation. Les formations couvrent les outils de programmation statistique et cartographique « R » et « Qgis », et les méthodologies statistiques : analyse de données à la française, BCN, Excel VBA, traitement des données sous R, techniques rédactionnelles, régression logistique... Ces formations ont réuni 163 stagiaires, dont 83 de la DEPP, 64 des SSA et 16 de l'administration centrale.

92 %

des agents sont de catégorie A

1. Produire et diffuser des travaux statistiques sur l'éducation

Une des priorités de la DEPP est de mettre à disposition de tous des informations statistiques pertinentes, objectives et documentées. Elle conçoit et organise la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques de l'éducation. Elle met gratuitement en ligne ses travaux, sous forme de tableaux, de cartes, de graphiques mais aussi sous forme d'études et d'analyses avec leurs données associées de manière à ce que tous les publics puissent s'en saisir. La DEPP est responsable du système d'information statistique du ministère de l'Éducation nationale. À ce titre, elle a en charge les répertoires et nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information du Ministère.

2. Fournir une aide au pilotage des politiques éducatives

La DEPP conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide au pilotage. Elle élabore des prévisions sur les évolutions des effectifs d'élèves, produit des indicateurs de performance (LOLF), de dialogues académiques et de suivi des politiques publiques. Elle construit des outils d'aide à la décision (modèles d'allocation des moyens...) et d'aide au pilotage pédagogique et stratégique (évaluations exhaustives des élèves).

3. Évaluer le système éducatif dans toutes ses dimensions

La DEPP réalise des travaux d'évaluation du système éducatif dans son ensemble. Elle évalue les politiques publiques, qu'il s'agisse de dispositifs éducatifs ou d'expérimentations, mais aussi les établissements scolaires. Elle est à ce titre partie prenante du Conseil d'évaluation de l'école (CEE). Enfin, elle suit et mesure les compétences des élèves à travers les évaluations nationales et internationales, sur échantillon ou exhaustives.

4. Animer la recherche en éducation

La DEPP apporte son soutien aux chercheurs dans le domaine de l'éducation. Elle met à leur disposition des données dans le cadre d'une politique de diffusion spécifique à des fins de recherche. Elle assure également le transfert des résultats de la recherche vers le grand public et les décideurs, de manière à enrichir le diagnostic sur le système éducatif, contribuer à l'évaluation de dispositifs et repérer des pistes d'actions.

5. Coordonner le réseau de la statistique sur l'éducation

La DEPP assure l'animation et coordonne l'action du réseau de la statistique sur l'éducation (voir page 26). Elle travaille ainsi avec les 33 services statistiques en académie pour partager les méthodes et mutualiser les indicateurs, les analyses et les outils d'aide au pilotage. Cette coopération contribue à garantir une statistique de qualité, cohérente sur tout le territoire.

6. Contribuer à la statistique européenne et internationale

La DEPP constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans le champ de l'éducation. Elle est l'opérateur en France des enquêtes internationales sur les compétences des élèves (PISA, Timss, Pirls, etc.) ou sur les enseignants (Talis), et participe à leur élaboration. L'ensemble des données élaborées par la DEPP contribuent à la statistique internationale (Unesco, Union européenne, OCDE), permettant ainsi des comparaisons entre pays (voir page 36).

La DEPP au cœur du service statistique public

— Une nouvelle identité graphique partagée

Depuis le 3 septembre 2025, la DEPP et les autres services statistiques ministériels ont adopté une nouvelle identité visuelle commune.

Ce visuel commun permet de mieux identifier et de renforcer la visibilité du service statistique public (SSP), un collectif qui partage des missions, des méthodes et six valeurs fondamentales - transparence, impartialité, indépendance professionnelle, collaboration, confidentialité et pertinence - pour rendre les données fiables, accessibles et faciles à lire et à comprendre.

Insee
Mesurer pour comprendre

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation
et de la forêt

DEPS
Statistique publique
de la culture

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

DESF
Statistique publique
de la fiscalité

Dares
Statistique publique
du monde du travail

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

Sies
Statistique publique
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

SDessi
Statistique publique
de la Fonction publique

depp
Statistique publique
de l'éducation

SSER
Statistique publique
de la justice

DESL
Statistique publique
sur les collectivités locales

SSMSI
Statistique publique
de la sécurité intérieure

DSED
Statistique publique
de l'immigration

SDES
Statistique publique
de l'énergie, des transports,
du logement et de l'environnement

MEDES
Statistique publique
de la jeunesse, des sports
et de la vie associative

S2E
Statistique publique
de la défense

— Les collaborations de la DEPP...

Avec le SIES

Un projet d'études sur le parcours des élèves entre leur participation au DNB et leur troisième année d'études supérieures : les parcours étudiés sont reconstitués à partir des bases de données statistiques exhaustives et annuelles de la DEPP et du SIES. Ces travaux permettront d'améliorer la connaissance des parcours au cours d'une période charnière pour les élèves. Par ailleurs, ils permettent de réfléchir à la structuration du projet de construction de SI statistique sur les parcours et ainsi faciliter à l'avenir ce type d'étude.

Avec la DARES

Un projet de publication avec France compétences et la DARES pour objectiver la mesure du financement de l'apprentissage : cette publication à paraître en 2026 expliquera comment est financé l'apprentissage et ce que mesurent les chiffres produits par chacun des trois acteurs *via* le compte de l'éducation, le rapport sur l'usage des fonds, et le jaune budgétaire sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

Avec la DREES

Des travaux conjoints sur la scolarisation des élèves en situation de handicap : en 2025, vingt ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, la DEPP et DREES ont copublié deux études inédites permettant de dresser un bilan de l'évolution des modes de scolarisation des jeunes en situation de handicap. Cette collaboration se poursuit avec un projet d'étude commun qui s'appuiera sur les données de l'enquête Autonomie Ménages (2022) visant à compléter le panorama sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

Avec l'Insee

Un nouvel appariement de sources administratives entre les données de scolarité et la Base Tous Salariés de l'Insee : cet appariement, réalisé par la DEPP, vise à compléter les sources statistiques disponibles pour caractériser l'insertion professionnelle des jeunes, en documentant « où sont les jeunes », en particulier les peu ou pas diplômés. Il permettra de suivre la scolarité des élèves dans le second degré et leur éventuelle activité professionnelle en tant que salarié déclaré des secteurs privé et public. Ce nouveau dispositif est en cours d'élaboration.

Avec le SSER et la DARES

Une étude sur le parcours des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse : la DEPP participe à un projet initié en 2024 consistant à appairer des sources du ministère de la Justice entre elles et avec d'autres sources des ministères chargés du travail et de l'éducation nationale, afin de permettre l'étude inédite du parcours éducatif, professionnel et pénal des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

Audition de la directrice de la DEPP par l'ASP

Auditionnée par l'Autorité de la statistique publique (ASP) en mars 2025, la DEPP a confirmé son rôle central dans la production et la diffusion d'informations statistiques sur le système éducatif.

Dans son délibéré du 10 avril 2025, qui fait suite à l'audition de Magda Tomasini, directrice de la DEPP, l'ASP souligne les avancées concrètes réalisées depuis 2023 : mise en conformité des publications avec le cadre de référence du SSP, amélioration du recrutement des contractuels et engagement dans l'amélioration de la culture statistique des Français. L'ASP a également salué la volonté d'ouvrir davantage les données aux chercheurs, notamment *via* le dispositif Progedo, tout en encourageant une mise à disposition accélérée auprès du CASD. Enfin, l'Autorité a insisté sur la nécessité de renforcer la concertation avec le SIES pour une vision globale du parcours des élèves, et d'aligner les enquêtes internationales (comme PISA) sur les bonnes pratiques européennes. Ces actions confirment la place stratégique de la DEPP dans l'écosystème statistique ministériel et sa contribution à une connaissance partagée et rigoureuse du système éducatif.

DIRECTION

Magda TOMASINI

Directrice

David BAUDUIN

Chef de service, adjoint à la directrice

Département des ressources humaines et financières

Cynthia SZELONG

Adj. finances : Abdelhadi AIT HADI

Adj. formation RH : Marie WACHTER

Animation du réseau DEPP-SSA

Stéphanie MAS

Mission aux relations européennes et internationales

Robert RAKOCEVIC

Rédaction en chef de la revue *Éducation & formations*

Caroline SIMONIS-SUEUR

Organigramme de la DEPP au 1^{er} juillet 2026

**SOUS-DIRECTION
DES STATISTIQUES
ET DES SYNTHÈSES**

Maryse FESSEAU
Adjoint : Pascal ANDRÉ

**Expert sur l'analyse
des inégalités scolaires**

Olivier MONSO

**Bureau des études
statistiques sur la formation
des adultes, l'apprentissage
et l'insertion des jeunes**

A1

Martin MONZIOLS
Adjointe : Claire HAGÈGE

**Bureau des études
statistiques sur les élèves**

A2

Aude LEDUC
Adjointe : Meriam BARHOUMI

**Bureau du compte
de l'éducation**

A3

Sylvie ROUSSEAU

**Bureau des
nomenclatures
et répertoires**

A4

François-Xavier PELEGRIN

**Bureau des études
statistiques sur
les personnels**

A5

Guillemette BUISSON
Adjointe : Pascaline FEUILLET

**SOUS-DIRECTION DES
ÉVALUATIONS ET DE LA
PERFORMANCE SCOLAIRE**

Thierry ROCHER
Adjointe : Sandra ANDREU

**Expert sur l'évaluation
des compétences
des jeunes et des adultes**

Fabrice MURAT

**Bureau de l'appui
à l'évaluation des politiques
publiques et de soutien
à la recherche**

B1

Axelle CHARPENTIER
Adjoint : Nagui BECHICHI

**Bureau des études
statistiques et
psychométriques sur
les évaluations des élèves**

B2

Marguerite GARNERO
Adjointe : Aurélie LACROIX

**Bureau des études
sur les établissements
et l'éducation prioritaire**

B3

Mikael BEATRIZ
Adjoint : Boubou TRAORE

**Bureau des études
sur les pratiques
enseignantes**

B4

Christelle RAFFAËLLI
Adjoint : Norbert RUGAMBAGE

**Bureau de la conception
et du pilotage des évaluations
des élèves du 1^{er} degré**

B5

Yann ETEVE
Adjointe : Charlotte GILL-SOTTY

**Bureau de la conception
et du pilotage des évaluations
des élèves du 2^d degré**

B6

Anaïs BRET
Adjointe : Marina HICK

**SOUS-DIRECTION DE LA
QUALITÉ ET DES SERVICES
STATISTIQUES D'APPUI**

Jean-Baptiste BERRY

**Département
des systèmes d'information
en appui à la statistique
et à l'évaluation de la
performance scolaire**

C1

Christian BUREL
Adjoint : Sylvain LHULLIER

**Département
de la valorisation
et de l'édition**

C2

Souphaphone
DOUANGDARA

**Département
de la qualité et de la
valorisation des données**

C3

Ronan VOUREC'H

